

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 avril 2008 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Françoise Cormier
André Picard
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

R 091-2008

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET 17 MARS 2008

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 3 et 17 mars 2008 soient adoptés.

ADOPTÉ

92-2008

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 7 avril 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 256 980,49 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 093-2008

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 22 569,77 \$ \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

094-2008

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2008.

R 095-2008

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL POUR L'UTILISATION DU TENNIS

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu que:

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir concernant la fourniture des activités de tennis par la Municipalité de St-Paul aux citoyens de la Municipalité de Crabtree;
2. Que le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer

ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Crabtree;

3. Que copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à Pascal Blais, directeur des loisirs de la Municipalité de St-Paul

ADOPTÉ

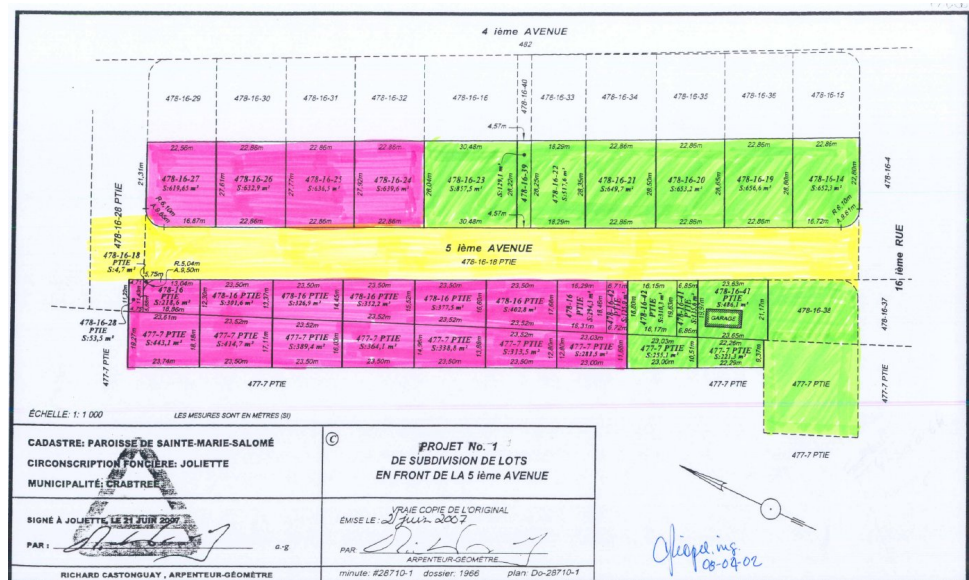
R 096-2008

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ FACE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LE PROLONGEMENT DE LA 5^E AVENUE

Attendu que la municipalité s'engage à réaliser les travaux d'infrastructures dans l'emprise du prolongement de la 5^e avenue (au nord de la 16^e rue) et sur les terrains déboisés, gazonnés et entretenus avoisinants tel que montré au plan signé en annexe (**Surface en jaune et vert** sur le croquis – Lots 478-16-18 PTIE, une partie du 478-16-28 PTIE, 478-16-23, 478-16-39, 478-16-22, 478-16-21, 478-16-20, 478-16-19, 478-16-14, 478-16-42 PTIE, 478-16-41 PTIE (2 lots), 478-16-38, 477-7 PTIE (2 lots)).

Attendu que les terrains avoisinants non déboisés et/ou non essouchés (**Surface en rose** – Lots 478-16-27, 478-16-26, 478-16-25, 478-16-24, 478-16-28 PTIE, 478-16-18 PTIE, 478-16 PTIE (7 lots), 478-16-42 PTIE, 477-7 PTIE (7 lots)) visés par le développement feront l'objet d'un inventaire floristique par la municipalité étant donné que des espèces **désignées** menacées ou vulnérables ou **susceptibles** d'être désignées menacées ou vulnérables ont été identifiées à proximité.

En conséquence, il est proposé par André Picard, secondé par Françoise Cormier, et unanimement résolu que la municipalité s'engage à réaliser l'inventaire floristique et par la suite soumettre, pour la réalisation des travaux, un addenda à la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., ch. Q-2), si des espèces menacées ou vulnérables étaient affectées par les travaux.



ADOPTÉ

R 097-2008

TIRAGE AU SORT POUR ATTRIBUTION DES SALLES POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES

Attendu que le conseil adoptait le 19 novembre 2007 la résolution R 309-2007, concernant la location de salle durant la période des fêtes;

Attendu qu'il n' y a eu qu'un seul demandeur par jour pour les salles municipales;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu d'accorder les jours de location et les salles aux personnes suivantes:

Carmen Desrosiers	25 décembre 2008	salle en haut du garage municipal
Monique St-Georges	31 décembre 2008	salle en haut du garage municipal
Richard Jodoin	1 ^{er} janvier 2009	salle en haut du garage municipal
France Venne	1 ^{er} janvier 2009	Centre communautaire et culturel

ADOPTÉ

R 098-2008

FORMATION EN EN ÉCOMIE ÉNERGÉTIQUE OFFERTE PAR LA FQM

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à une journée de formation ayant pour thème: "***Pour une gestion efficace des coûts d'énergie dans la municipalité***", laquelle formation se tiendra à St-Jérôme le 18 avril 2008, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 099-2008

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ À TEMPS PARTIEL

Attendu que des frais supplémentaires sont exigés aux étudiants à temps partiel inscrits au niveau collégial;

Attendu que de tels frais ne sont pas appliqués aux étudiants à temps plein;

Attendu que l'inspectrice municipale doit s'inscrire à temps partiel plutôt qu'à temps plein au cours collégial en techniques du génie civil en fonction de son horaire de travail;

Attendu qu'il y a lieu d'encourager, notre inspectrice Justine Jetté Desrosiers, à poursuivre sa scolarité;

Attendu que Justine Jetté Desrosiers a déposé des pièces justificatives au montant de 204,25 \$;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par André Picard, et unanimement résolu d'accorder un remboursement à Justine Jetté Desrosiers de 50% des frais rattachés à la scolarité à temps partiel, soit 50% de 204,25 \$ pour un montant remboursé de 102,13 \$.

ADOPTÉ

R 100-2008

CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2008

Attendu qu'une offre au montant de 2 508\$ (taxes en sus) a été déposée le 26 mars 2008, par René Milette, horticulteur, pour l'entretien paysager sur des propriétés de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu d'accorder à contrat l'entretien paysager de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien, au montant de 2 508\$ plus taxes, à René Milette, horticulteur, selon l'offre de service reçue le 26 mars 2008.

ADOPTÉ

R 101-2008

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par André Picard, il est

unanimement résolu que Françoise Cormier agisse comme maire suppléant pour les prochains trois (3) mois.

ADOPTÉ

R 102-2008

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE NOËLLA DUBÉ POUR L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT "LA MARCHÉ DE NUIT POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER"

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'aide financière de madame Noëlla Dubé, citoyenne de Crabtree, qui s'est inscrite à une activité de financement pour amasser des fonds pour la Société canadienne du Cancer;

Attendu que madame Dubé a été victime d'un cancer du sein en 1997;

Attendu que l'activité de financement consiste en une marche de nuit qui dure 12 heures, de 19h00 à 7h00 et que madame Dubé y prendra part avec plusieurs milliers d'autres participantes et participants afin d'amasser des fonds pour l'avancement de la recherche sur toutes les formes de cancer tant chez les hommes, les femmes que chez les enfants;

Attendu qu'il y a lieu d'encourager cette initiative;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. De verser une somme de 50 \$ à madame Dubé pour l'encourager dans sa démarche.

ADOPTÉ

R 103-2008

GALA DES EXCELSIORS

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets à 150 \$ chacun, pour le Gala des Excelsiors qui se tiendra le 2 mai prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 104-2008

AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ PARENTS SECOURS

Attendu que l'organisme Parents Secours n'était plus actif dans notre municipalité;

Attendu que le Conseil municipal a été sollicité pour aider financièrement l'organisme à se remettre sur pied;

Attendu qu'il y a lieu d'aider financièrement l'organisme Parents Secours;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par André Picard, et unanimement résolu d'accorder une somme de 350 \$ au nouveau comité Parents Secours.

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 21 avril à 19h00.

L'assemblée est levée à 21:45 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général